



PARLEMENT EUROPÉEN

2014 - 2019

Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

2014/2102(DEC)

2.2.2015

AVIS

de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

à l'intention de la commission du contrôle budgétaire

concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Agence européenne des médicaments pour l'exercice 2013
(2014/2102(DEC))

Rapporteur: Giovanni La Via

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire invite la commission du contrôle budgétaire, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. constate que les crédits autorisés dans le budget initial de l'Agence européenne des médicaments (ci-après l'"Agence") pour 2013 s'élevaient au total à 231 560 000 EUR, soit une augmentation de 4,08 % par rapport au budget initial de 2012 (222 489 000 EUR); relève qu'un budget rectificatif a été introduit en 2013 pour tenir compte d'une augmentation des recettes pour prestation de services de 20 000 000 EUR, portant le budget total à 251 560 000 EUR et représentant une hausse de 13,1 % par rapport au budget définitif de 2012 (222 489 000 EUR); note que le solde des comptes a été alloué au projet en cours d'aménagement du nouveau siège de l'Agence;
2. souligne qu'en 2013, sur le montant total des ressources mises à la disposition de l'Agence, soit 251 560 000 EUR, 16,3 % (soit 40 937 454 EUR) étaient des contributions budgétaires de l'Union (dont une contribution spéciale, importante et nécessaire, pour réduction de redevance pour les médicaments orphelins de 6 509 360 EUR); tient à souligner que ce montant représente 0,027 % du budget total de l'Union;
3. prend note du fait que 583 postes sur les 611 postes disponibles étaient pourvus à la fin de l'année 2013 et que 144 agents contractuels, experts nationaux détachés et intérimaires étaient employés par l'Agence; note que le taux d'occupation au sein de l'Agence a diminué par rapport à 2012 et que la part des agents contractuels, des experts nationaux détachés et des intérimaires a reculé par rapport à 2012; relève que l'Agence consacre 81 % de ses ressources humaines aux tâches opérationnelles et que cela représente une légère augmentation par rapport à 2012; encourage l'Agence à poursuivre dans cette voie;
4. rappelle le rôle essentiel joué par l'Agence dans la protection et la promotion de la santé publique et animale par l'évaluation et la surveillance des médicaments à usage humain et vétérinaire; salue les déclarations annuelles et la politique de gestion des conflits d'intérêts, mise à jour pour la dernière fois et adoptée par le conseil d'administration en mars 2012; invite l'Agence à continuer à renforcer sa politique de gestion des conflits d'intérêts afin de garantir l'indépendance et la transparence dans tous les domaines d'activités de l'Agence;
5. se félicite que la Cour des comptes considère que les opérations sous-jacentes aux comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2013 sont légales et régulières dans tous leurs aspects significatifs;
6. recommande, en se fondant sur les données disponibles, que la décharge soit accordée au directeur exécutif de l'Agence européenne des médicaments sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2013.

RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION

Date de l'adoption	29.1.2015
Résultat du vote final	+: 52 -: 9 0: 3
Membres présents au moment du vote final	Marco Affronte, Margrete Auken, Pilar Ayuso, Zoltán Balczó, Catherine Bearder, Ivo Belet, Simona Bonafè, Biljana Borzan, Nessa Childers, Alberto Cirio, Birgit Collin-Langen, Mireille D'Ornano, Miriam Dalli, Seb Dance, Angélique Delahaye, Jørn Dohrmann, Stefan Eck, Bas Eickhout, José Inácio Faria, Francesc Gambús, Elisabetta Gardini, Enrico Gasbarra, Jens Gieseke, Julie Girling, Sylvie Goddyn, Matthias Groote, Françoise Grossetête, Andrzej Grzyb, Jytte Guteland, Anneli Jäätteenmäki, Benedek Jávor, Josu Juaristi Abaunz, Karin Kadenbach, Kateřina Konečná, Giovanni La Via, Peter Liese, Norbert Lins, Valentinas Mazuronis, Susanne Melior, Massimo Paolucci, Gilles Pargneaux, Piernicola Pedicini, Bolesław G. Piecha, Pavel Poc, Marcus Pretzell, Frédérique Ries, Davor Škrlec, Renate Sommer, Tibor Szanyi, Nils Torvalds, Glenis Willmott, Jadwiga Wiśniewska
Suppléants présents au moment du vote final	Nicola Caputo, Mark Demesmaecker, Jan Huitema, Peter Jahr, Merja Kyllönen, Nuno Melo, Marijana Petir, Julia Reid, Bart Staes, Kay Swinburne
Suppléants (art. 200, par. 2) présents au moment du vote final	Clara Eugenia Aguilera García, Damian Drăghici